

Luxembourg, le 2 octobre 2018



DEMOKRATESCH
PARTEI

148-150, bd de la Pétrusse
L-2330 Luxembourg

Tel. : 22 10 21

Fax : 22 10 13

dp@dp.lu

www.dp.lu

Questionnaire FTI

2.1.

Le parti démocratique compte toujours sur les professions libérales en tant que partenaires essentiels dans le développement de notre système économique et social. Face aux défis auxquels le Luxembourg se voit confronté, il est essentiel que tous les acteurs de notre société participent à l'élaboration d'un modèle de futur pour notre pays.

La réforme fiscale opérée au cours de l'actuelle législature a permis d'alléger notamment la charge fiscale des petites entreprises aux chiffres d'affaires faibles, et a surtout été menée dans le but de promouvoir les entreprises jeunes et innovatrices. Suivant ce modèle, le DP renforcera son soutien aux PME ayant un chiffre d'affaires et un nombre d'employés restreints et continuera à réduire le taux de l'impôt sur le revenu des collectivités au profit des petites et moyennes entreprises.

Le DP transposera un concept transversal de promotion des techniques et sciences naturelles au sein de l'éducation nationale. De la crèche jusqu'à l'enseignement secondaire en passant par l'enseignement fondamental, l'intérêt pour les dits cours MINT (Mathématiques, Informatique, Sciences Naturelles et Technologies) sera ainsi stimulé. Cette approche orientera les jeunes de manière optimale dans les écoles vers les filières de formation respectives.

2.2.

Le DP marque son accord avec cette proposition.

2.3.

Le DP considère que le dialogue, la transparence et l'efficacité sont des piliers importants d'un État moderne. Il est évident que les professions libérales doivent avoir les ressources et les moyens nécessaires pour assurer leur représentation au sein des institutions instaurées par les instances publiques.

2.4.

Nous ferons de notre mieux pour éliminer les disparités non fondées entre professions libérales par rapport aux autres acteurs économiques. Le DP étendra par exemple le droit au congé de paternité aux indépendants et aux

professionnels indépendants pour que tous les pères soient traités de façon égalitaire, indépendamment de leur relation de travail.

2.5.

Au Luxembourg, la prévoyance vieillesse repose sur trois piliers : l'assurance pension légale, la prévoyance vieillesse des entreprises et la prévoyance vieillesse privée. Le DP veillera à ce que l'assurance pension légale reste le pilier principal de la prévoyance vieillesse. Afin de réduire la dépendance au système de pension intergénérationnel, les deuxième et troisième piliers doivent être utilisés davantage à l'avenir. Le DP continuera donc à promouvoir ces piliers et à créer, si nécessaire, des incitations plus fortes.

2.6.

Le DP prend note des propositions au sujet de la généralisation du principe des sociétés professionnelles, du dossier des responsabilités et de l'obligation d'assurances RCP et se montre prêt à discuter d'éventuelles solutions avec les représentants de la FDI.

2.7.

Le gouvernement dirigé par le DP a déjà décidé d'importantes simplifications des procédures grâce à la loi « omnibus » et à la réforme de la loi sur la protection de la nature. Le DP continuera d'accélérer les procédures d'autorisation dans les années à venir. Nous mettrons en place un suivi systématique de la législation en vigueur afin de pouvoir réagir plus rapidement aux obstacles dans la pratique. Étant donné que la législation en vigueur et ses règlements d'application en matière de logement et de construction ne sont bien compris que par les avocats spécialisés, le DP compilera un Code de la construction clair. Nous voulons également octroyer des fonds supplémentaires à la Cellule de facilitation urbanisme et environnement et à la PAP Plattform, qui contribuent à accélérer les procédures. Le DP veillera également à ce que toutes les procédures d'approbation puissent être effectuées sur internet et fera avancer la simplification des procédures pour les plans d'aménagement généraux et particuliers.

2.8.

Le DP considère la numérisation comme une chance pour le Luxembourg et ses citoyens. Nous estimons qu'il incombe à la politique de concevoir la transformation numérique de sorte que tous les citoyens en profitent. Afin d'atteindre cet objectif, l'avenir numérique de demain doit être préparé de manière intensive dès aujourd'hui.



DEMOKRATESCH
PARTEI

148-150, bd de la Pétrusse
L-2330 Luxembourg

Tel. : 22 10 21
Fax : 22 10 13

dp@dp.lu
www.dp.lu

La numérisation est une question transversale, qui concerne directement aussi bien la société que les administrations et l'économie. Afin d'utiliser de manière optimale les chances de la numérisation et d'aborder de manière ciblée ses défis, un bureau de coordination ministériel central est nécessaire. Pour ce motif, le DP implantera la coordination pour la numérisation au sein du ministère d'État.

La numérisation permet à nos entreprises de faire des gains de productivité, dont nous avons besoin pour atteindre notre objectif de croissance qualitative. Le DP n'entravera pas inutilement l'utilisation des technologies d'avenir par des obstacles bureaucratiques ou financiers, mais adoptera au contraire une législation favorable à la numérisation et soutiendra activement les entreprises et les professions libérales dans la transformation numérique.

Le parti démocratique



**DEMOKRATESCH
PARTEI**

148-150, bd de la Pétrusse
L-2330 Luxembourg

Tel. : 22 10 21
Fax : 22 10 13

dp@dp.lu
www.dp.lu